

Règlement ministériel du 28 septembre 2026 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N15 entre Heiderscheid et Heiderscheidergrund à l'occasion de travaux souterrains

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de renouvellement du drainage, il y a lieu de réglementer la circulation sur la N15 entre Heiderscheid et Heiderscheidergrund ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant la phase d'exécution des travaux, la vitesse maximale sur la voie publique citée ci-dessous est limitée à 50 km/h et il y est interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que les motocycles à deux roues sans side-car et les cyclomoteurs à deux roues :

- la N15 entre Heiderscheid et Heiderscheidergrund (N15 PR11,00+282 - N15 PR12,50+380).

Ces dispositions sont indiquées par les signaux C,14 portant l'inscription du chiffre « 50 » et C,13aa.

Art. 2. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 3. Le présent règlement prend effet le 29 septembre 2026 et reste en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux.

Luxembourg, le 28 septembre 2026

**La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics**

(s.) Yuriko Backes